

Starr) qui répondait à la question n° 30 marquée d'un astérisque. Le ministre a fait savoir que le nombre de personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage, autrement dit les requérants, est passé de 685,000 à 782,542. C'est dire qu'on verse effectivement des prestations d'assurance-chômage à 782,542 personnes. Cette statistique suffit à nous montrer le caractère pressant de ce problème.

A moins que le premier ministre ou la Chambre elle-même n'amorce la discussion immédiate de ce problème, tout ce qu'a proposé le premier ministre jusqu'ici ne constitue pas une réponse à la motion, qui pose clairement l'état d'urgence à l'heure actuelle.

**M. l'Orateur:** Avant de traiter de cette affaire, je dirai que la proposition du premier ministre n'est peut-être pas sans fondement. Je comprends que les crédits supplémentaires du ministère du Travail, qu'il a mentionnés, ne sont pas d'un caractère suffisamment général pour permettre un débat en règle sur le chômage et, comme on l'a signalé, le président du comité a limité le débat aux questions...

**L'hon. M. Fulton:** C'est ce qu'il a essayé, mais sans succès.

**M. l'Orateur:** ...qui se trouvent au crédit 615. Cependant, si la Chambre veut qu'il y ait débat sur cette question à un moment donné, et si elle est disposée à consentir à l'unanimité, ce qui est indispensable à ce que la discussion soit fixée pour vendredi, et s'il est convenu que le crédit, étudié en comité, est jugé de caractère suffisamment général pour couvrir le chômage en général, cela m'éviterait de m'arrêter à l'autre question.

**M. Regier:** Puis-je avoir...

**M. l'Orateur:** Il s'agit d'obtenir l'assentiment unanime. Est-ce que la proposition que je viens d'avancer est bien celle que le premier ministre veut faire à la Chambre?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Winch:** Pourquoi ne pas le faire maintenant, alors?

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, il y a lieu d'élucider un point. J'ai cru comprendre que, selon la proposition du premier ministre, nous aurions l'occasion, à propos du poste relatif au programme des travaux d'hiver, de tenir un débat sur le chômage en général. Je puis me tromper, mais je ne crois pas que cela veuille dire un débat d'une durée déterminée plutôt qu'un débat que nous pourrions avoir ordinairement sur cette question, bien que nous puissions discuter plus librement

le problème du chômage. L'adoption du poste relatif au programme des travaux d'hiver mettra fin au débat général.

**M. l'Orateur:** La proposition veut, je crois, que le débat ait lieu vendredi.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Si la question est assez urgente pour que le premier ministre veuille proposer à la Chambre de consentir à l'unanimité à suspendre l'application du Règlement afin d'avoir ce débat vendredi, la situation est assez urgente, certes, pour que le débat ait lieu aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** Je ne veux pas prendre inutilement le temps de la Chambre pour sonder le terrain et m'assurer si la proposition est agréée ou non. Si l'on n'est pas d'accord, je vais m'occuper de la motion qui a été proposée.

**M. Martin (Timmins):** Je voudrais tirer une chose au clair à propos du Règlement. A quoi doivent s'en tenir les députés qui ont déjà pris la parole à propos de ce crédit et qui ont dû limiter leurs observations à l'essence de la question?

**M. Graftey:** Lisez le Règlement.

**L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Cette prétendue urgence du débat est fondée sur certains chiffres qui ont été publiés aujourd'hui. On révèle ce même genre de données statistiques périodiquement, à des intervalles qui n'excèdent pas un mois. Ce n'est pas parce que cette statistique a été publiée aujourd'hui que les membres de l'opposition peuvent l'invoquer pour proposer l'ajournement de la Chambre.

**L'hon. M. Chevrier:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Green:** S'il en était ainsi, ils pourraient recommencer la même chose chaque mois. La règle invoquée n'a jamais été conçue dans le dessein de répondre à une situation du genre. La vraie situation, c'est que les membres de l'opposition sont très friands de prononcer de longs discours. Je ne leur impute pas d'arrière-pensées, je me contente de constater les faits. Les membres de l'opposition ont déjà eu plusieurs jours à leur disposition pour discuter cette question. Ils ont bénéficié au maximum de ces occasions. Ils auront une autre occasion vendredi, puis il doit y avoir une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides lundi. S'ils ont le courage de présenter lundi un amendement portant sur cette question, ils pourront avoir leur débat.

Toutefois, je suis bien d'avis, monsieur l'Orateur, que cet article du Règlement n'a pas pour but de permettre aux partis de l'opposition de relever des données statistiques